

**COMMUNE DE VILLECHETIVE**  
**Compte rendu de la séance du 05 décembre 2022**

*Secrétaire(s) de la séance: Olivier THIBAUT*

*Présents: Nicole VIÉ, Frédéric FRISSON, Olivier THIBAUT, Christine CHAPARRO, Christian CHIESA, Christelle ERGO, Pascal ARNAULT, Arnaud BÉGUÉ, Mélissa MILAT, Henri GOURDON*

*Absents:*

*Excusés:*

*Représentés:*

- \* Dissolution du CCAS,
- \* Subvention 2022 pour le regroupement pédagogique,
- \* SDEY : adhésion à la compétence optionnelle - éclairage public,
- \* SDEY : maintenance préventive de l'éclairage public,
- \* Nomination d'un "Elu Rural Relais de l'Egalité" (ERRE),
- \* Révision des tarifs communaux pour 2023,
- \* Subvention au RASED - annule et remplace la délibération n°2022\_DE\_26
- \* Adhésion à la plateforme ARNia (Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle)
- \* Questions diverses

***Adoption du dernier procès-verbal à l'unanimité***

**Délibérations du conseil:**

**Dissolution du CCAS ( 2022 DE 33)**

Après avis des membres du CCAS, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide la dissolution du CCAS au 31 décembre 2022.

Le Conseil Municipal décide également la création d'une nouvelle commission : commission des Aînés.

En conformité avec les dispositions du code, notamment l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret décide au sein de cette commission :

Monsieur Frédéric FRISSON, Madame Christelle ERGO, Monsieur ARNAULT Pascal, Madame Mélissa MILAT et Monsieur Christian CHIÉSA,

et Mesdames FANEAU Chantal, GUITTON Martine, CHAABOUB Mélanie, Messieurs GÉRARD Guy, TANFIN Robert pour avis consultatif.

**Subvention 2022 pour le regroupement pédagogique ( 2022 DE 34)**

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, les institutrices du regroupement pédagogique d'Arces-Dilo / Villechétive souhaitent offrir des livres et un spectacle de Noël aux enfants des écoles. Afin d'assurer le financement de ces cadeaux, elles souhaitent une participation des communes à hauteur de 24 € par enfant.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder la somme de 24 € par enfant de Villechétive pour les fêtes de fin d'année 2022.

### **SDEY - adhésion à la compétence optionnelle - éclairage public ( 2022 DE 35)**

Actuellement, la commune avait retenu le niveau 1.3.2. (maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation et des installations nouvelles)

VU les travaux d'éclairage public effectués récemment en vue de la rénovation globale avec télégestion, Madame le Maire propose de retenir le niveau 1.3.3 (maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation, des installations nouvelles et de la maintenance des installations ) ;

Au vu des propositions de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- solliciter le transfert de la compétence éclairage public au Syndicat Départemental D'Energies de l'Yonne,
- retenir le niveau 1.3.3
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce transfert

### **SDEY : maintenance préventive de l'éclairage public ( 2022 DE 36)**

Considérant que la commune a décidé par délibération en date du 05 décembre 2022 de transférer sa compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne (SDEY), notamment la maintenance.

Le Maire propose pour la commune de Villechétive (123 points lumineux) un coût par point lumineux de 2,50 € (pour 3 visites annuelles)

**Sachant que pour les 2 premières années, la maintenance sera gratuite et que de 3 à 5 ans, les contrôles seront gratuits et seul le remplacement des pièces sera financé par la commune.**

**Au vu des propositions de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**Décide** de retenir l'option de 3 visites annuelles.

**Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce transfert.

### **Nomination d'un "Elu Rural Relais Egalité" (ERRE) ( 2022 DE 37)**

Madame le Maire présente au Conseil municipal l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'« Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et **l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du conseil municipal** (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;
2. La **formation** des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination, grâce à une formation inédite et « spéciale élus » ;

3. La mise en place d'un **réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national**, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, etc.).

Après lecture faite et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, soutient cette action et désigne Christelle ERGO, en binôme avec Mélissa MILAT, comme « élue rurale relais de l'Egalité » au sein du conseil municipal.

### **Révision des tarifs communaux pour 2023 ( 2022 DE 38)**

Au vu de l'augmentation des tarifs en 2022, pour l'année 2023, Madame le Maire propose de maintenir les tarifs communaux comme suit :

#### **Cimetière - Columbarium - Jardin du Souvenir**

Concession de terrain (cinquantenaire) :	200€		
Concession Cave-Urne:	15 ans: 180€ /	30 ans: 360€	
Case Columbarium:	15 ans: 500€ /	30 ans: 1 000€	
Dispersion des cendres:	100€		

#### **Location salle de la cantine**

La salle de la cantine sera louée seulement aux habitants de la Commune.

Forfait 1 journée :	25€	Forfait 2 jours :	35€
---------------------	-----	-------------------	-----

#### **Foyer rural « la Briqueterie »**

##### Pour les habitants de la Commune

1 jour (hors week-end) :	130€	2 jours:	180€
--------------------------	------	----------	------

Associations dont le siège est sur la Commune: Gratuit

##### Pour les personnes et associations extérieures à la Commune.

1 jour (hors week-end) :	250€	2 jours:	300€
--------------------------	------	----------	------

Réveillon du 31 décembre : 500 € avec une caution de 1 000 €

Exposition – Réunion - ½ journée: 60€

**Une caution de 500 € sera versée à chaque location (excepté le 31 décembre pour les personnes extérieures).**

#### **Stand pagode (montage fait par la commune)**

Week-end : 30 €

Une caution de 500 € sera demandée.

## **Subvention au RASED - annule et remplace la délibération n°2022 DE 26 (2022 DE 39)**

Suite à une erreur matérielle, Mme le Maire donne lecture de la lettre du RASED St Exupéry (Réseau d'Aides Spécialisées aux enfants en Difficultés) en date du 5 septembre 2022, modifiée le 18 novembre 2022. La participation est calculée sur l'année scolaire 2021/2022 et s'élève à 50,40€ (21 élèves x 2,40€)

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorisent Mme le Maire à verser la subvention demandée.

## **Adhésion à la plateforme ARNIA (Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle) (2022 DE 40)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'adhérer à une plateforme numérique afin de pouvoir mettre en ligne le marché public du gîte rural.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public ayant pour objet de développer une plateforme de services numériques fournis aux usagers (particuliers, entreprises, associations...) par l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public.

## **Questions diverses :**

\* **Remerciements des associations pour le versement de subvention** : l'UNA

Cerisiers-Villeneuve l'Archevêque, l'ADMR, AFMTéléthon et le Rugby club sénonais ont envoyé une lettre de remerciement pour le versement de subvention pour 2022.

\* **Vois des ateliers municipaux** : suite au vol du 15 septembre 2022, Groupama a envoyé un chèque pour le remboursement du sinistre. Il reste à charge pour la commune 540 € (sur un préjudice de 2000 €).

\* **Gîte rural** : L'accord de subvention de la DETR est arrivé. Le Conseil Départemental prendra sa décision le 9 décembre.

\* **Travaux écoulement des eaux de pluie** : les eaux pluviales du chemin de la Marnière s'écoulent sur la propriété Montenot, puis sont évacuées sur la propriété Cousin. Il est décidé de procéder à des travaux de drainage sur le chemin et sur la propriété de M. Cousin. Ces travaux seront réalisés en régie.

\* **Courtier prêt immobilier** : un courtier propose ses services dans le cadre de financement de projet de la commune. Le Conseil Municipal décide de conserver ses coordonnées car cela peut être utile.

\* **Prévention routière** : la prévention routière propose pour une subvention de 150 € d'installer pour une journée une piste d'éducation routière pour les enfants et de valider le programme SRAV (Savoir Rouler À Vélo). A mettre en place avec l'école de Villechétive.

\* **Télé médecine** : le samedi 26 novembre à Villeneuve l'archevêque, il a été présenté la valise de télé médecine au centre de santé. Contacter le secrétariat des centres de santé de Villeneuve l'Archevêque et de Cerisiers afin d'obtenir des rendez-vous de téléconsultation. Les téléconsultations ont lieu, pour le moment, à Villeneuve l'Archevêque et Arces-Dilo, avec l'accompagnement de Marion, infirmière libérale.

\* **Repas des Aînés** : il aura lieu le 11 décembre, suivi du loto. 23 personnes seront présentes

\* **Chauffe-eau de la cantine** : Il y a une fuite non réparable, le chauffe-eau est à remplacer

\* **Recrutement de personnel** : la commune est toujours à la recherche de personnel pour la cantine et le ménage des locaux.

\* Chemin : M. Olivier THIBAUT en son courrier du 15 août 2022 demande l'autorisation de cultiver un chemin ne desservant que sa parcelle. Le Conseil Municipal donne son accord en attendant de procéder à une rétrocession de cette partie de chemin.

\* Petit journal : réunion vendredi 9 décembre à la mairie à 18 h pour son élaboration.

\* Écoulement des eaux : lotissement Orée des Bois : M. CHIESA propose au conseil de venir constater les travaux déjà effectués pour le bon fonctionnement de cet écoulement.

\* information du le fonctionnement du DAE (Défibrillateur) : Groupama organisera des formations en 2023 à Cerisiers pour apprendre à bien manipuler un défibrillateur. Un site internet, le bon Samaritain, recense tous les défibrillateurs du territoire français.

Fin de séance à 21 h 55